

Compte rendu CGT du Comité d'Entreprise EXTRAORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

PROJET DE PRIME POUR LES SALARIES DE LA COQUE METALLIQUE: UNE DROLE DE TAMBOUILLE DE LA PART DE LA DIRECTION!

La direction a convoqué ce lundi les élus du comité d'entreprise pour annoncer du retard accumulé sur les « capacités de production de la filière coque métallique ».

Pour pallier à ce retard, qui n'est pas du fait des salariés (la direction convient qu'il y a un problème d'effectif et d'embauche), celle-ci sort de son chapeau une carotte...

Du 18 septembre 2017 au 31 janvier 2018, les salariés de la Coque Métallique et seulement eux, (y compris les intérimaires en contrat dans la période indiquée), pourront tenter de gagner une prime de 700€ bruts si :

1) les plannings de transfert sont tenus et si pas de dégradation sur la période du prix de revient coque métallique ! On vous rassure aucun d'entre nous n'est capable de dire si cela sera le cas !

2) vous n'êtes pas en maladie, en accident du travail, en grève sur la période:

- Plus de 4h d'absences cumulées = réduction de la prime de 20%.
- De 7h à 13h59= réduction de la prime de 40%.
- De 14h à 20h59 =réduction de la prime de 70%.
- À partir de 21h et au-delà = absence de prime.

La prise de congés légaux, de CET, d'ARTP ne sera pas comptabilisée.

Au final c'est une **carotte en carton** que nous promet la direction... et avec le bâton :

-Cet hiver, les personnes malades (gastroentérite, grippe...) seront incitées par la direction à venir au travail pour partager leurs microbes avec les collègues...ou à vider leurs jours de congés perso.

-Les personnes qui se détruiront la santé pour tenter d'obtenir cette prime risquent un accident du travail trois jours avant le 31 janvier ! Pas de chance, c'est perdu ! (sauf pour la direction).

-Attaque sur le droit de grève de façon détournée et indirecte.

Au lieu de s'attaquer au fond du sujet : embauche massive et attractivité salariale pour l'ensemble de l'entreprise, la direction invente une prime partielle qui individualise le salarié, et que peu de monde toucherait complète, avec l'espoir de motiver le personnel...en n'oubliant pas de le forcer à travailler plus pour la période à venir!

Les élus du Comité d'Entreprise donneront un avis (consultatif) lors d'un prochain CE prévu jeudi 14 septembre.